



Démarche THQMAT pour une très haute qualité des matériaux,
de l'air intérieur et des techniques constructives

Certificat Low-COV

Réf.: année-numéro _____

Construction Rénovation

Pour le bâtiment, ou partie du bâtiment, situé à:

N° EGID: _____

Signataire de la Charte THQMAT (MO, représentant, architecte, régie) et coordonnées:

Bureau d'architecte: _____

Date travaux fin de chantier: _____

Le certificat Low-COV atteste que le bâtiment, en totalité ou en partie, identifié ci-dessus est conforme aux critères de mesures de qualité de l'air intérieur (QAI) pour les composés organiques volatils totaux (COVT) et le formaldéhyde au moment de la remise après travaux de construction ou de rénovation.

Le certificat est délivré par l'Etat de Genève au signataire de la Charte THQMAT Très haute qualité des matériaux, de l'air intérieur et des techniques constructives et atteste de son engagement dans la démarche THQMAT.

Le dispositif THQMAT est encadré par le Référentiel pour le choix des matériaux sains dans la construction, mis en place par l'office cantonal de l'environnement (OCEV). Cette démarche soutient le choix des matériaux sains dans la construction et la rénovation en considérant 3 enjeux fondamentaux: matériaux et impacts sur l'environnement, qualité de l'air intérieur et santé des personnes, techniques constructives pour une durabilité améliorée, notamment en vue d'un réemploi de matériaux sains.

Les analyses de QAI ont été réalisées par un organisme agréé et certifié S-CERT selon le Protocole: Certificat Low-COV édicté par le SABRA sur la base de la méthodologie de ecobau-Minergie-ECO.

Délivrée le _____, à Genève

Philippe Favreau
Chef du secteur Toxicologie
et Laboratoire air et matériaux (SABRA)
Service de l'air, du bruit et des rayonnements
non ionisants (SABRA-DT)

Philippe Royer
Directeur Général
Office cantonal de l'environnement (OCEV)